

Délibération n°CA-2020-28 Création de postes

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 31 janvier 2020
Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 18
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
Mme Edwige EME	X		M. R. JUIF
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB	X		
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		Mme I. ARNOULD
M. Gérard PELLETERET			a quitté la salle
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY			
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE		X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		X
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT	X	
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADC Dimitri AIME	X	
CNE Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Mme Hélène HARGITAI, directrice des services du cabinet de la Préfecture de la Haute-Saône
Mme Annie BRUNOL, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le deux mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'hôtel du Département, espace "Cassin".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 41, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable rendu par les membres des deux collèges du comité technique (élus et représentants du personnel) lors de la réunion du 02 mars 2020.

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Au vu d'un certain nombre de départs à la retraite d'officiers et de sous-officiers sur l'année 2020 qu'il sera nécessaire de remplacer et de l'annonce faite par le président du SDIS l'an dernier, il est aujourd'hui indispensable de renforcer les équipes de sapeurs-pompiers professionnels dans les unités opérationnelles du département.

Cinq postes supplémentaires de sapeur à caporal-chef sont donc proposés à la création. Un avis de recrutement a été diffusé par l'établissement en ce début d'année pour recueillir des candidatures par voie statutaire (*lauréats de concours, mutations, détachements*).

La plupart des recrutements sera réalisé pour le 1^{er} mai 2020 en raison de la programmation d'une formation d'intégration débutant à cette date. Pour le reste, les embauches s'étaleront sur le 2^{ème} semestre.

Au vu de 3 départs de sous-officiers à la retraite et dans la perspective de pouvoir également promouvoir des sous-officiers au grade d'officier (*lieutenant de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe*) suite à réussite à concours, un certain nombre de postes de sergent à adjudant-chef va se libérer et il n'est pas utile de maintenir tous ces postes vacants inscrits au tableau des effectifs.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'entériner à effet du 1^{er} avril 2020 :

- la suppression de 7 postes de sous-officiers
- la création concomitante de 8 postes relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux

et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de l'établissement.

Le présent rapport, soumis aux membres du comité technique réunis en séance le 02 mars 2020 à 9h00, a reçu un avis favorable unanime des deux collèges (élus et représentants du personnel).

Décision

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la décision d'entériner à effet du 1^{er} avril 2020 :

- la suppression de 7 postes de sous-officiers
- la création concomitante de 8 postes relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux

et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de l'établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20200302-CA-2020-28-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2020

Affichage : 13/03/2020



Le président du conseil d'administration,



Robert MORLOT